

Règlement Concours Interne AHE



Le concours interne c'est quoi ?

Le concours interne est un tir compté sur une série de 10 volées de 3 flèches.

Il est organisé **chaque mois d'octobre à juin (9 concours), un vendredi soir aux environs de 20h30.**

Les archers sont avertis de la date sur le calendrier envoyé par mail et affiché sur le panneau d'affichage de la Halle Bugeaud.

Le concours interne est ouvert à tous les membres de l'AHE quel que soit leur âge, leur arme, leur niveau de tir.

Les archers sont répartis dans l'un des trois classements en fonction de leur arme : arc classique – arc à poulies – tir instinctif (chasse ou longbow)

Sur chaque concours mensuel, l'archer ne pourra participer qu'avec une seule arme.

Une coupe ou un trophée sera remis en jeu à chaque concours, et définitivement acquis au bout de 3 victoires mensuelles d'un même archer dans la même arme.

Pour apparaître au classement et prétendre aux récompenses il n'est pas obligatoire de participer aux 9 dates.

Distances de tir et taille de blasons

Les archers non débutants et les archers confirmés tirent aux distances et sur taille de blason du règlement FFTA (octobre à février suivant tir en Salle – mars à juin suivant Tir TAEN adapté à 30m)

Les archers de l'école de tir et les archers débutants bénéficieront d'aménagement de distance et/ou de taille de blason en fonction de leur évolution de tir (décision par encadrement)

Attribution des points et classement provisoire

A l'issue de chaque tir mensuel, un classement provisoire est établi pour chacune des 3 catégories de classement (Classique – Poulies – Instinct).

Des points sont attribués à chaque archer en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie de classement.

Exemple : si 8 archers dans une catégorie, le 1^{er} obtient 8 points, le 2^{ème} 7 points..... le dernier 1 point

Les points obtenus chaque mois par un archer sont ensuite cumulés.

Classement définitif à l'issue des 9 concours et départages

Le classement est établi sur le total des points obtenus sur les 9 concours pour chaque archer dans une même catégorie de classement.

Si à l'issue des 9 concours il y a égalité de points entre deux ou plusieurs archers d'une même catégorie, **le départage se fera de la façon suivante :**

- Au plus grand nombre de participations
 - Au plus grand nombre de 1ères places
 - A la meilleure place obtenue sur un concours
-

Récompenses à la fin de la saison

A la fin de la saison, sur le concours interne de juin, les archers les mieux classés au classement annuel recevront une gratification en fonction du nombre total de participants au classement annuel dans chacune des 3 catégories de classement :

- De 1 à 4 participants : le 1^{er} du classement est récompensé
- De 5 à 8 participants : le 1^{er} et le 2^{ème} du classement sont récompensés
- A partir de 9 participants : le 1^{er} – le 2^{ème} et le 3^{ème} du classement sont récompensés

Les récompenses seront remises lors du concours interne de juin, uniquement aux archers présents. En cas d'absence, les suivants au classement se verront récompensés.

Quelles récompenses ?

Les récompenses distribuées en juin seront faites sous forme de bons d'achat utilisables auprès de notre partenaire et sponsor Sherwood Archerie

Au 1^{er} de chaque catégorie de classement : 1 bon d'achat d'une valeur de **30€**

Au 2^{ème} de chaque catégorie de classement : 1 bon d'achat d'une valeur de **20€**

Au 3^{ème} de chaque catégorie de classement : 1 bon d'achat d'une valeur de **15€**

Et en cas d'absence ?

En cas d'indisponibilité justifiée, l'archer pourra faire son tir de concours interne un autre jour dans les mêmes conditions de distance de tir et taille de blasons. Il faudra l'accord préalable des responsables du club. Le tir de rattrapage devra obligatoirement se faire avant la date du concours mensuel concerné. Le score sera pris en compte seulement sur envoi ou remise d'une marque et contremarque signées. Cela modifiera le nombre de participants du mois et le nombre de points attribués.

Prix Spécial « J'ai osé, j'ai tiré »

Pour inciter nos nouveaux membres à sauter le pas du tir compté, l'AHE met en jeu ce prix spécial « J'ai osé, j'ai tiré »
A la fin de la saison, sur le concours de juin, un tirage au sort sera fait entre les archers débutants qui auront fait leurs premiers concours internes sur la saison (attention les archers récompensés par catégories ne pourront pas en bénéficier).

Le gagnant de ce tirage au sort recevra un bon d'achat d'une **valeur de 20€** utilisable auprès de notre partenaire et sponsor Sherwood Archerie

Contact Général Club : M Etienne DELZONGLE – Président AHE – 06.83.63.78.15 – president@ahe-obernai.fr

Contact Administratif Club : Mme Camille MOREL – Secrétaire AHE – 06.01.67.71.34 – secetaire@ahe-obernai.fr



Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA)
Inscrite au registre des Associations – Volume XXVII – FOLIO 21
Agrément FFTA – 0667147 / **N° Siret** 481 692 903 000 34 – **Code APE** 8551Z
CCM de l'UNGERSBERG 10278-01375-00020202501- Clé 41
Siège 5 avenue des Champs Verts 67210 OBERNAI